

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 29 JUIN 2022
PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	24 juin 2022
Approuvé en Conseil d'administration le :	29 juin 2022

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

La séance est ouverte à 10h00

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
M. Olivier DOSNE	☐	☒ Mme DURAND	☐
Mme Chantal DURAND	☒	☐	☐
M. Francis SELLAM	☒	☐	☐
Mme Chantal ALLAIN	☒	☐	☐
M. Jérôme TAGNON	☐	☒ M.SELLAM	☐
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	☐	☐	☒
M. Tony RENUCCI	☒	☐	☐
M. Michel RIOUSSET	☒	☐	☐
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	☒	☐	☐
Mme Marie-France BRUGEL	☒	☐	☐
M. Frédéric WEHRUNG	☒	☐	☐
M. Alexandre RAHIMI	☐	☐	☒
Mme Bernadette PHILIPPOT	☒	☐	☐

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	09
Nombre de membres excusés représentés	02
Nombre de membres absents non représentés	02

* *
*

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Chantal Durand propose la candidature de Monsieur Francis SELLAM pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION désigne à l'unanimité Monsieur Francis SELLAM comme secrétaire de séance.	

* *
*

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL 13 AVRIL 2022
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

* *

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 8 avril au 2 juin 2022

Mme Marie-France BRUGEL demande si les personnes qui reçoivent les aides alimentaires sont informées de l'existence des distributions alimentaires de la Croix-Rouge. Elle pose cette question car elle a noté que ces personnes ne connaissent pas le CCAS. Mme Chantal DURAND répond que les travailleurs sociaux mobilisent tous les dispositifs pour accompagner les usagers qu'ils suivent et en informent bien ces derniers.

Pour pallier ce manque d'information et toucher davantage d'usagers potentiels, M. Tony RENUCCI propose de communiquer sur les réseaux sociaux. M. Michel RIOUSSET pense que ce n'est pas la peine car les usagers les plus précaires ne disposent pas d'accès à Internet. Il rajoute que certaines personnes n'osent pas contacter les services sociaux. Mme Chantal DURAND conclut en disant qu'elle veillera à ce que l'action du CCAS soit à nouveau présentée dans le magazine municipal d'information, sur les panneaux lumineux, sur les réseaux sociaux et que des flyers seront déposés lors des distributions alimentaires de la Croix-Rouge et des autres associations caritatives pour informer sur l'action du CCAS et élargir la base des usagers sollicitant ses services.

3	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte à l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF	

* *

4. BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°4 et demande s'il y a des questions.

4	BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021																
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																	
<table><tr><th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2021</td><td>0,00</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté</td><td>0,00</td></tr><tr><td>Résultat de clôture 2021</td><td>0,00</td></tr><tr><th colspan="2">Section d'investissement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2021</td><td>16 032,62</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté</td><td>74 214,33</td></tr><tr><td>Résultat de clôture 2021</td><td>90 246,95</td></tr></table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2021	0,00	Résultat antérieurement reporté	0,00	Résultat de clôture 2021	0,00	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2021	16 032,62	Résultat antérieurement reporté	74 214,33	Résultat de clôture 2021	90 246,95
Section de fonctionnement																	
Résultat de l'exercice 2021	0,00																
Résultat antérieurement reporté	0,00																
Résultat de clôture 2021	0,00																
Section d'investissement																	
Résultat de l'exercice 2021	16 032,62																
Résultat antérieurement reporté	74 214,33																
Résultat de clôture 2021	90 246,95																

* *
*

5. BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Chantal DURAND présente les principaux postes de dépenses et de recettes du compte administratif 2021 du CCAS et demande s'il y a des questions.

M. Tony RENUCCI demande si l'attribution de 3 000 € d'aides au permis de conduire correspond bien aux prévisions. Mme Odile SEGURET répond par l'affirmative et précise que ce montant est supérieur à celui de 2020 et inférieur pour l'instant à celui de 2022 où on en est déjà à 2 500 € d'aides attribuées pour 5 dossiers.

M. Tony RENUCCI relève une coquille dans la variation des produits des services qui sont en baisse. Il faut donc lire (- 26 %) et pas (+ 26 %).

Mme Benny PHILIPPOT demande ce que signifie « produits des domaines ». Mme Odile SEGURET répond que ce sont les recettes en provenance du patrimoine du CCAS.

Mme Chantal DURAND explique la différence entre le Forfait autonomie, qui finance des actions de prévention dans les Résidences Autonomie et les Subventions de la Conférences des Financeurs, qui financent des actions de prévention mises en place à l'attention de tous les seniors joinvillais.

5	BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021																
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de CCAS pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2021</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2021</td><td>0,00</td></tr> <tr> <th colspan="2">Section d'investissement</th></tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2021</td><td>16 032,62</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td>74 214,33</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2021</td><td>90 246,95</td></tr> </tbody> </table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2021	0,00	Résultat antérieurement reporté	0,00	Résultat de clôture 2021	0,00	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2021	16 032,62	Résultat antérieurement reporté	74 214,33	Résultat de clôture 2021	90 246,95
Section de fonctionnement																	
Résultat de l'exercice 2021	0,00																
Résultat antérieurement reporté	0,00																
Résultat de clôture 2021	0,00																
Section d'investissement																	
Résultat de l'exercice 2021	16 032,62																
Résultat antérieurement reporté	74 214,33																
Résultat de clôture 2021	90 246,95																

* *
*

6. BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°6 et demande s'il y a des questions.

6	BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
----------	---

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2020	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2021	13 004,53
Résultat antérieurement reporté	- 1 571,63
Résultat de clôture 2021	11 432,90

* *
*

7. BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE - APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2021

Mme Chantal DURAND présente les principaux postes de dépenses et de recettes du compte administratif 2021 du budget annexe des Résidences Autonomie et demande s'il y a des questions.

Mme Benny PHILIPPOT souhaite savoir s'il y a des demandes de place en Résidence Autonomie en attente. Mme Catherine VIEILLEFOSSE s'étonne qu'il n'y ait pas davantage de demandes. Mme Odile SEGURET explique que les demandes de place en Résidence Autonomie sont moindres depuis la crise sanitaire. Les personnes âgées préfèrent, encore à ce jour, rester à domicile, en recourant à des services d'aide et d'accompagnement et des services de soins infirmiers.

Elle précise que les places vacantes ont été attribuées, en partenariat avec la DRHIL et Emmaus, à des femmes Ukrainiennes, dont certaines ont des enfants. LE CCAS de Joinville accueille ainsi 12 femmes et 1 enfant dans ses Résidences Autonomie. M. Michel RIOUSSET demande si ces femmes sont logées gratuitement et pour combien de temps. Mme Odile SEGURET répond qu'une convention est en cours d'élaboration avec la DRIHL et Emmaus et que cette convention précisera peut-être ces éléments. Pour le moment, elles sont logées gratuitement et pour la durée de leur séjour en France.

7	BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2021
---	---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2020	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2020	- 1 571,63
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2020	- 1 571,63

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	1 571,63 €

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2021 sur le budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2022.

* *
*

8. APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°8 et demande s'il y a des questions.

8	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la passation des marchés de travaux dans les bâtiments.	

* *
*

9. ACTUALISATION DU REGELEMENT DE FONCTIONNEMENT UNIQUE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE DE JOINVILLE-LE-PONT

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°9 et demande s'il y a des questions.

M. Tony RENUCCI demande quels sont les éléments qui ont changé par rapport à la version précédente. Mme Odile SEGURET répond qu'il n'y en a pas, mais que le CCAS s'adapte ainsi au formalisme exigé dans ces documents par la du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Mmes VIELLEFOSSE et PHILIPPOT demandent un point sur le CVS. Mme Odile SEGURET répond que, à la suite de leur élection, les membres du CVS se sont réunis le 15 mars 2022 pour élire le Président et le Vice-Président du CVS, approuver le règlement de fonctionnement et donner son avis sur le règlement de fonctionnement unique des Résidences Autonomie, sur le contrat de résident et sur le livret d'accueil.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

Monsieur Michel RIOUSSET demande si les Ukrainiennes participent au CVS. Mme Odile SEGURET répond par la négative car elles n'ont pas de contrat de séjour.

9	ACTUALISATION DU REGELEMENT DE FONCTIONNEMENT UNIQUE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE DE JOINVILLE-LE-PONT
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'actualisation du règlement de fonctionnement unique des résidences autonomie de Joinville-le-Pont.	

* *
*

10. ACTUALISATION DU CONTRAT DE RESIDENT DANS UNE RESIDENCE AUTONOMIE

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°10 et demande s'il y a des questions.

M. Tony RENUCCI demande à nouveau quels sont les éléments qui ont changé par rapport à la version précédente. Mme Odile SEGURET répond qu'il n'y en a toujours pas et qu'il s'agit là encore d'une mise en conformité avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

10	ACTUALISATION DU CONTRAT DE RESIDENT DANS UNE RESIDENCE AUTONOMIE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité l'actualisation du contrat de résident dans une résidence autonomie.	

* *
*

11. ATTRIBUTION DE BOURESE AU PERMIS DE CONDUIRE

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°11 et demande s'il y a des questions.

11	ATTRIBUTION DE BOURESE AU PERMIS DE CONDUIRE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de bourse au permis de conduire à : - Mr T■■■■ D■■■■■ - Mr M■■■■ LE G■■■ - Mr E■■■ L■■■■■	

* *
*

12. FIXATION DE LA PARTICIPATION A LA SORTIE DE THOIRY POUR LES JOINVILLAIS DE MOINS DE 65 ANS ET LES NON JOINVILLAIS

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°12 et demande s'il y a des questions.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

M. Michel RIOUSSET, en tant que président de l'ARJ, demande une harmonisation entre les dates des sorties de l'ARJ et celles du CCAS. Mme Odile SEURET répond que le CCAS fera attention mais que souvent les dates sont imposées par les prestataires.

12	FIXATION DE LA PARTICIPATION A LA SORTIE DE THOIRY POUR LES JOINVILLAIS DE MOINS DE 65 ANS ET LES NON JOINVILLAIS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les Joinvillais de plus de 65 ans peuvent bénéficier gratuitement, au choix, d'une sortie de fin d'année organisée au zoo-safari de Thoiry, les 14 ou 16 juin 2022, ou d'un colis gourmand. Il arrête le montant de la participation à la sortie de fin d'année à 55 € pour les retraités Joinvillais de moins de 65 ans et à 65 € pour les personnes retraitées domiciliées hors de la commune de Joinville-le-Pont.	

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

